

**Discours du Bâtonnier et du Vice-Bâtonnier
du Barreau de Toulouse**

**Madame le Bâtonnier
Caroline MARTY-DAUDIBERTIERES
et Monsieur le Vice-Bâtonnier
Thomas NECKEBROECK**

*Audience de Rentrée Solennelle du 14 juin 2024
Salle des Illustres du Capitole*

Madame le Bâtonnier Caroline MARTY-DAUDIBERTIERES

Monsieur Le représentant de Monsieur Le Président de la Cour
Administrative d'Appel

Madame La Première Présidente de la Cour d'Appel,

Monsieur le Procureur Général,

Monsieur Le Président du Tribunal Judicaire

Monsieur Le Procureur de la république,

Madame La Présidente du Tribunal Administratif,

Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce,

Monsieur Le Président du Conseil de Prud'hommes

Monsieur Le Maire de Toulouse et Président de Toulouse
métropole,

Madame la Présidente de la Région Occitanie représentée

Monsieur Le Président du Conseil départemental de la Haute-
Garonne,

Monsieur Le Président de l'Université,

Monsieur le Vice Doyen de la faculté de droit de Toulouse,
Monsieur Le Vice-Président du Conseil national des Barreaux,
Cher Manuel,
Monsieur le représentant de Monsieur le Batonnier et de Madame
Le Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris
Monsieur le Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers de
France et d'outre-mer,
Cher Pierre
Monsieur le Président de la Conférence Internationale des
Barreaux,
Monsieur le Directeur exécutif de la Conférence Internationale
des Barreaux,
Monsieur Le Président de la Conférence des Bâtonniers du Grand
sud -ouest,
Cher Frédéric
Mesdames et Messieurs les Magistrats,
Mesdames et Messieurs les Présidents des chambres et ordres
professionnels
Mesdames et Messieurs les Hautes personnalité civiles, militaires
et religieuses,
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et Vices Bâtonniers de la
Conférence des cents et de la Conférence des Bâtonniers du
Grand sud-ouest,
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et Vices Bâtonniers du
Barreau de Toulouse,
Mesdames et Messieurs le Membres du Conseil de l'Ordre

Chères Consœurs,
Chers Confrères,
Cher amis,

Je déclare ouverte la 163ème rentrée solennelle du Barreau de Toulouse et de la Conférence.

Je vous invite toutes et tous à vous asseoir.

Vous connaissez notre profond attachement à la Grand' Chambre de la Cour d'Appel de Toulouse.

Ce lieu empreint d'histoire, de notre histoire, ce lieu dans lequel nous avons fièrement revêtu pour la première fois notre robe, levé la main droite et prêté serment.

Ce lieu dans lequel nous prenons plaisir à nous retrouver chaque année pour tenir notre audience de rentrée solennelle.

Cette année nous avons fait le choix de déroger à la tradition en ne tenant pas notre audience au sein de la Cour d'appel.

Mais dans cette majestueuse salle des illustres dont le balcon en fer forgé surplombe l'immense place du capitole, ses 12 signes astrologiques et sa croix occitane.

Cette place, si chère aux toulousains.

Cette place, lieu de rassemblement pour des moments de joie mais aussi, de contestation, de tristesse, d'émotion et de recueillement.

Le Capitole, sa place, le cœur battant de notre cité.

Un autre lieu ne pouvait servir aussi parfaitement de cadre à notre rentrée solennelle et symboliser l'engagement fort de notre barreau au sein de notre Ville.

Avocats, acteurs incontournables de l'accès au droit, nous n'hésitons pas à sortir de nos cabinets, des Tribunaux, pour aller à la rencontre des citoyens, des entreprises.

Au travers d'actions multiples et variées sur le terrain, de partenariats, nous rapprochons le droit du citoyen.

Ainsi :

En renseignant, en conseillant au salon de l'immobilier, au pôle immobilier de la foire de Toulouse en partenariat avec l'association des Propriétaires et co-Propriétaires, au salon « destination transmission reprise » organisé par la Chambre de commerce et d'industrie, au salon "transmission reprise entreprise" organisée par la Chambre des Métiers et de l'artisanat.

En participant au dispositif Créade31 du Conseil Départemental de la Haute Garonne, nous accompagnons la réinsertion professionnelle par la création d'entreprise.

En assurant des permanences au Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises, nous soutenons les acteurs locaux de l'économie en proie à des difficultés.

En proposant un dispositif de prévention mais également d'assistance en cas de cyber-attaques, en partenariat avec la région, avec Cyber oc, nous assistons les entreprises de la région

En organisant des consultations gratuites lors de la journée des fiscalistes, nous permettons à tous citoyens de bénéficier de conseils en période fiscale.

En délivrant des consultations gratuites lors de la journée internationale des personnes en situation de handicap nous œuvrons pour l'inclusion,

En étant le premier barreau de France à participer à la journée des fiertés nous contribuons à la lutte contre toute forme de discrimination en raison de l'orientation sexuelle

Samedi dernier et pour la deuxième année consécutive, dans le cadre d'un partenariat avec l'association PRIDE, l'Ordre des Avocats de Toulouse était présent au village des associations organisé sur cette place du capitole.

De nombreux citoyens sont venus à la rencontre des avocats pour obtenir des informations sur leurs droits, ou tout simplement pour nous remercier de notre présence à cet événement.

En mettant en place un numéro vert à l'occasion de la journée de lutte contre les violences intra familiale, nous encourageons les victimes à dénoncer les faits subis et les conseillons

En organisant des consultations gratuites dans le service de médecine légale de l'hôpital purpan, nous assistions toutes les victimes qui en font la demande,

Sans relâche, le Barreau de Toulouse lutte pour que nul ne soit privé de ses droits par méconnaissance, par manque de moyens, par crainte.

Avocats engagés dans la cité, nombreux d'entre nous interviennent également dans les écoles collèges et lycée afin de sensibiliser les plus jeunes et éveiller leur sens civique.

Grace à un partenariat avec l'association cartable et sparadrap, nous sommes également désormais présents auprès des enfants hospitalisés à l'hôpital PURPAN.

Dans la continuité de notre engagement pour l'accès au droit le Barreau de Toulouse, par son fond de dotation, a souhaité aller encore plus loin dans sa lutte contre toutes formes de discriminations,

Nous avons l'honneur de parrainer Coralie GONZALEZ, non voyante, championne toulousaine de Goalball, membre de l'Equipe de France paralympique qui se rendra à Paris.

Partageant des valeurs communes telles que l'inclusion, la solidarité et l'engagement, nous œuvrons ensemble afin que le handicap ne constitue plus un obstacle dans la vie quotidienne ni un frein à la réalisation de projets.

Coralie qui se plaît à se définir, selon ses mots ,« non comme une personne handicapée qui fait du sport mais comme une sportive de haut niveau qui a un petit handicap », aurait souhaité être parmi nous aujourd'hui mais se trouve empêchée pour cause de compétition.

Allez Coralie le Barreau est avec vous !!!

Monsieur le Maire de TOULOUSE et Président de Toulouse Métropole,

Je sais que vos obligations vous contraignent à devoir nous quitter en cours d'audience.

Je tenais donc d'ores et déjà à vous remercier très sincèrement d'avoir accepté de nous recevoir ce jour dans cette salle des illustres.

Votre accueil n'est en réalité que le prolongement du soutien et de l'aide que vous apportez à notre Barreau.

Vous n'avez jamais hésité à relayer nos attentes auprès de notre Ministre ni à mettre à notre disposition les moyens nécessaires à l'organisation d'événements dans la cité.

Le Barreau de Toulouse, par notre intermédiaire, tenait à vous faire part de sa reconnaissance.

A titre personnel, je tenais à vous remercier pour vos petits mots d'encouragements et de félicitations que vous prenez le soin de m'adresser à chaque occasion.

Monsieur le Vice-Bâtonnier Thomas NECKEBROECK

L'accès au droit, à un juge, à la justice est une préoccupation de chaque instant pour notre profession.

Le manque de moyen humain et matériel qui affecte la Justice Toulousaine est source d'inquiétude.

Les moyens affectés à notre Cour, à notre Tribunal demeurent largement insuffisants.

Les espoirs de l'année passée ont laissé place à la déception...

Les annonces, les promesses ont laissé place à la dure réalité ...

Au-delà, tant de réformes, attitudes et défiances, inquiètent sur la place dévolue à l'avocat dans nos institutions, dans nos procédures.

Certains en sont même à rêver de notre remplacement par un algorithme, tant l'intelligence artificielle est ensorcelante et promet, selon ses partisans, de rendre une justice plus rapide, plus efficace et surtout moins coûteuse.

Nous sommes d'ores et déjà déjà tenus à l'écart des nouveaux outils mis en place.

Ainsi, nous sommes exclus du Système d'Informations d'Aide Juridictionnelle qui permet de faire une demande en ligne simplifiée.

Disons-le-nous franchement, soit notre exclusion participe d'une totale méconnaissance du quotidien de l'avocat soit elle est délibérée et consciente.

Je ne sais vers où se porte ma préférence...

L'aide juridictionnelle n'est pas revalorisée ... alors que les charges des cabinets ne cessent d'augmenter et que l'inflation galope

Les avocats ne sont même plus indemnisés en cas de report à l'audience des comparutions immédiates.

Un projet de loi prévoit d'accorder un caractère confidentiel aux courriers des juristes d'entreprises alors qu'en parallèle notre secret professionnel est à nouveau attaqué cette fois-ci par une proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères.

Les conditions de détentions en France sont tout simplement indignes.

Au 1^{er} avril 2024, nous avons atteint le nombre le plus élevé de détenus jamais enregistré : 77450 détenus pour seulement 61 570 places opérationnelles.

Que dire lorsque l'avocat n'est plus considéré comme un auxiliaire de Justice mais comme le complice de son client, narco trafiquant.

Il ose soulever des nullités de procédure, il est la cause des échecs de l'enquête, de l'information, de la politique pénale en la matière.

Qu'à cela ne tienne, il va être privé de l'accès à une partie des pièces : dernière trouvaille le dossier dit coffre.

Au revoir le principe du contradictoire, d'égalité des armes.

Alors que les textes d'exception se multiplie depuis ces dernières années, ce projet de loi s'il venait à voir le jour porterait une atteinte sans précédent au droit de La Défense.

La lutte contre les trafics de stupéfiants est légitime et même nécessaire mais elle ne peut justifier que soit attaquée la place qui est celle de l'avocat, son rôle dans un état de droit.

Toute démocratie qui se respecte ne peut envisager d'attenter aux prérogatives de l'avocat.

Les moyens de défense qui nous sont accordés sont
Consubstantiels au procès équitable

Les droits de la défense sont un pilier fondamental de la démocratie. Ils garantissent un système juridictionnel juste pour tous les citoyens.

En protégeant les droits des accusés, les droits des victimes les avocats ne font que contribuer à renforcer l'état de droit et à promouvoir la démocratie.

Les droits de La Défense ne peuvent constituer une variable d'ajustement destinée à pallier le manque de moyen humain, matériel, nécessaire en matière d'enquête, d'instruction et d'audiences.

Les droits de la défense ne se négocient pas.

Le manque de moyen gangrène notre Justice depuis de trop nombreuses années.

Il complexifie nos exercices quotidiens, complique les relations que nous entretenons avec nos clients.

Parfois, il se fait ressentir jusqu' à nos relations, avocats magistrat personnels de greffe.

Il les abîme, en cela renforcé par l'architecture de nos Cours, de nos Tribunaux qui contribuent à nous éloigner.

Nous ne nous croisons plus dans les couloirs, dans la salle des pas perdus, n'échangeons plus, nous ne nous connaissons plus, nous ne nous comprenons plus, la foi du palais à disparu.

De fortes oppositions ont encore récemment vu le jour, des incidents ont à nouveau émaillé nos rapports.

Nous devons renouer le dialogue, échanger, prendre conscience des contraintes des uns et des autres.

Magistrats, Personnels de Greffe et Avocats, exerçons des missions différentes mais indispensables et complémentaires. Nous contribuons, tous conjointement, chacun dans notre rôle à l'efficacité de notre système judiciaire.

Des divergences peuvent voir le jour mais elles ne doivent pas aboutir à ce qu'un procès se déroulent sans accusé ni avocat, à ce qu'un avocat fasse l'objet d'un mandat d'amener pour témoigner devant une Cour d'assises, à ce qu'une Consœur décrite comme prête à accoucher soit contrainte de venir à l'audience soutenir une demande de report.

C'est dans cet esprit qu'à l'initiative du Conseil consultatif conjoint de déontologie, le 21 mars dernier s'est tenue la première journée nationale de la relation avocat-magistrat.

Une journée d'échanges, de valorisation des bonnes pratiques, un espace de discussion sur les défis et enjeux auxquels nous devons faire face dans notre pratique professionnelle.

Je pense pouvoir dire qu'à Toulouse nous avons pleinement investi cette journée.

Madame le Bâtonnier Caroline MARTY-DAUDIBERTIERES

J'oserai même aller plus loin, cette journée n'a été que le reflet de la qualité de nos relations quotidiennes.

Monsieur le Président représentant Monsieur Le Président de la Cour Administrative d'Appel,

Je sais que Monsieur le Présidant MOUTTE regrette de ne pouvoir être présent ce jour.

Demeurant la création récente de votre cour, c'est sans attendre que nous nous sommes investis conjointement afin d'instaurer des relations de qualité.

Madame la Première Présidente,

Dans les tous premiers jours de notre mandat, vous avez demandé à me recevoir.

Vous aviez été saisie de ma demande de prêt d'une salle d'audience pour organiser le procès fictif de la justice.

Vous aviez été informée que des avocats arpentaient les couloirs du palais pour convaincre Magistrats, Greffier et personnels de greffe d'y participer

Nous ne nous étions jamais rencontrées, et pour un premier entretien, je pense vous avoir un peu inquiété : qui est ce nouveau Bâtonnier qui demande ni plus ni moins à organiser le procès de la justice, au sein même de la cour d'appel ou du Tribunal judiciaire.

J'en conviens, ma demande n'était pas ordinaire... .

Depuis, je ne peux que saluer la fluidité de nos relations, empreintes de courtoisie et de respect.

Monsieur le Procureur général,

Je profite de cet instant pour vous souhaiter officiellement la bienvenue à Toulouse. Vous avez exprimé le souhait de me rencontrer dès les tous premiers jours de votre arrivée, témoignant par la même de votre intérêt pour notre Barreau.

Nos relations sont certes récentes mais n'en sont pas moins déjà de grande qualité.

Monsieur le président du tribunal Judicaire,

je ne peux que saluer votre implication dans la Juridiction que vous présidez ainsi que votre écoute et votre disponibilité. Nous avons toujours œuvré avec l'ambition commune d'apporter des solutions aux difficultés que notre communauté judiciaire rencontrait. Je ne peux que vous en remercier chaleureusement.

Monsieur Le Procureur de la République,

à l'heure où les avocats se voient menacés, insultés, violentés à l'occasion de leur exercice professionnel, je ne peux que saluer votre soutien sans faille et votre détermination à ne pas laisser ce type de comportement sans réponse pénale.

Je vous remercie également très sincèrement pour nos échanges francs et directs, toujours constructifs, respectueux des prérogatives de chacun.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif,

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce

Monsieur le Président du Conseil de Prud'hommes

Le Barreau de Toulouse est naturellement également très investi au sein de chacune de vos juridictions.

Notre volonté commune d'améliorer les conditions d'exercice de nos missions respectives ne peut être que soulignée.

Je souhaite également vous associer à nos remerciements,

Monsieur le Vice-Bâtonnier Thomas NECKEBROECK

Samedi 11 mai 2024, Sonia DAHMANI, avocate au Barreau de Tunisie et chroniqueuse à France 24, était interpellée par des hommes cagoulés qui faisaient irruption dans la maison des avocats de Tunisie.

Quelques heures après, Borhen BSSAIS et Mourad ZEGHIDI, journalistes, subissaient le même sort.

Lundi 13 mai, les forces de l'Ordre pénétraient à nouveau dans la maison des avocats de Tunisie et arrêtaient notre Confrère Maître Mehdi ZAGROUBA, avocat au Barreau de Tunisie.

Des rassemblements étaient organisés partout en France afin d'assurer nos Consoeurs et Confrères Tunisiens de notre entier soutien et de notre solidarité.

Avocats, Journalistes, Défenseurs des Droits et Libertés rappelions, ensemble, notre attachement profond et indéfectible aux Droits et Libertés fondamentaux.

A cette occasion, et comme lors de notre dernière rentrée solennelle, nous rappelions que nous ne devons pas oublier que, même en France, pays des Droits de l'Homme et berceau des Lumières, certains droits âprement gagnés ne sont jamais acquis et qu'il suffit de peu, un basculement, un vote, pour qu'en quelques jours, ils soient remis en question, voire même disparaissent.

Nous ne pouvons réaliser que nous sommes peut-être
aujourd'hui à l'aube de ce basculement, de ce vote tant redouté

Nous ne pouvons-nous résoudre à ce que la France, pays des
droits de l'homme ne sachent résister au chant des sirènes.

Ces créatures marines au chant mélodieux qui envoyait un navire
et son équipage se briser contre un récif.

Chant envoutant, aux accents sécuritaires : Rétablissement des
peines planchers, suppression de toute possibilité de réduction de
peine, suppression de toute possibilité d'aménagement de peine,
mis en place d'une perpétuité réelle.

Relans nauséabonds de peine de mort ...son abolition est
presque irréversible mais le chant des sirènes charme de plus en
plus de partisans...

Chant envoutant aux accents liberticide : fermeture des
frontières, atteinte à la liberté d'aller et venir, atteinte à la liberté
d'expressions, à la liberté d'opinion, remise en cause de l'égalité
de tous devant la loi, quelles que soient ses croyances ou ses
convictions ...

Il est légitime que la question de la sécurité se pose dans notre
société mais le risque de dérives sécuritaires, de lois liberticides
doit se poser tout autant.

A l'heure où nous prenons la parole, nous ne pouvons taire notre
préoccupation, notre inquiétude.

Toute femme aura-t-elle, encore dans quelques mois, dans
quelques années toujours le droit de disposer de son corps ?

Pourrons-nous toujours vivre sans être rejetés en raison de notre orientation sexuelle et/ou identité de genre ?

Pourrons-nous toujours vivre sans être discriminés en raison de notre origine, de notre couleur de peau ?

Dans quelques mois, deux personnes du même sexe pourront-elles toujours pénétrer dans cette salle des illustres pour officialiser leur amour ?

Madame le Bâtonnier Caroline MARTY-DAUDIBERTIERES

Les Droits et Libertés ne sont jamais acquis, la menace que nous connaissons actuellement n'a jamais été aussi grande.

Mais ne nous ne sommes pas démunis pour y parer : Notre Constitution, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le préambule de la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme de, la Convention européenne des droits de l'homme de, la Charte de l'environnement, ou encore la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Nous ne sommes pas non plus seuls pour la repousser : défenseur des droits, Conseil Constitutionnel, Cour Européenne des droits de l'homme.

Jamais nous ne renoncerons à l'idée que nos prétoires constituent un bouclier, un rempart contre toute atteinte à nos droits et libertés.

Pas de Justice sans liberté, pas de liberté sans justice.

Albert CAMUS nous mettait en garde : « *Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout* »

Mesdames et Messieurs les Magistrats, Mesdames et Messieurs les bâtonniers et Vices Bâtonnier, Chères Consœurs, Chers Confrères nous sommes donc tous condamnés à réussir

Hommage aux avocats décédés

Maître Patrick ROUMAGNAC est décédé le 28 juin 2023 à l'âge de 67 ans. Il avait prêté serment en 1993. Spécialiste en droit des affaires, droit fiscal, droit international, droit de la propriété intellectuelle.

Président de l'association Blagnac Sporting Club rugby

La mise en valeur et la promotion de l'art et du sport auprès du grand public étant des valeurs fortes du CABINET ROUMAGNAC, notre confrère a mis son expérience au service des sportifs et des artistes pour les accompagner dans leurs activités commerciales. Nous renouvelons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Maître Laurent COUZI est décédé le 13 juillet 2023 à l'âge de 56 ans. Il avait prêté serment en 1994 et exerçait essentiellement en droit bancaire et droit commercial.

Passionné de moto, il s'adonnait également à la plongée sous-marine notamment dans des grottes.

A sa famille, à ses proches, nous renouvelons nos plus sincères condoléances.

Maître Rachel LAHANA est décédée le 29 août 2023 à l'âge de 61 ans. Elle avait prêté serment en 1989 et avait une activité généraliste.

Elle était toujours disponible, à l'écoute et très investie pour ses clients, ses rendez-vous pouvaient durer parfois plus de 3h. Une brillante avocate, pleine d'humanité et d'empathie, très appréciée de ses confrères.

Formatrice pour les secrétaires d'avocats elle était très appréciée de ces dernières.

Nous présentons à nouveau nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Maître Jean-Jacques BARBIERI est décédé le 11 janvier 2024 à l'âge de 69 ans. Il avait prêté serment en 1978 et était avocat honoraire depuis le 30 avril 2021.

Spécialiste en droit rural, Licencié ès lettres et docteur d'Etat en droit, Agrégé de droit civil en 1984. Professeur à l'Université de Pau, puis à l'Université Toulouse Capitole jusqu'en 2015, avant d'être nommé conseiller en service extraordinaire à la 3^{ème} chambre civile de la Cour de cassation jusqu'en 2022.

D'une grande finesse et d'une impressionnante érudition, il était décrit comme une personne humble et d'une très grande gentillesse.

Nous adressons à nouveau à nos Consœurs Marianne FRANCOIS et Aurore BARBIERI, son épouse, et sa fille, à notre Confrère Jean-François BARBIERI, son frère à sa famille ainsi qu'à ses proches, nos plus sincères condoléances.

Monsieur Patrick BOUTAN est décédé le 15 février 2024 à l'âge de 70 ans. Il avait prêté serment en 1983 et a exercé essentiellement en droit commercial jusqu'en 2015, année au cours de laquelle il s'était retiré dans le Gers.

Il aimait la spéléologie, le cinéma, l'histoire, le jardinage. Il aimait également la nature, ramasser des champignons, ...
Drôle, très bon vivant, il aimait bien taquiner ses proches.

Nous présentons à nouveau nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Jean-Paul BROCHIER est décédé le 10 avril 2024 à l'âge de 89 ans. Il avait prêté serment en 1967. Ancien avoué devenu avocat en 1972, il était spécialiste des criées.

Membre du Conseil de l'Ordre de 1977 à 1981, avocat honoraire depuis 2001, il a siégé au Tribunal du contentieux de l'incapacité

A sa famille, à ses proches nous présentons nos plus sincères condoléances

Pierre BENAZET est décédé le 12 avril 2024 à l'âge de 98 ans. Il avait prêté serment en 1972. Ancien conseil juridique, il était avocat honoraire depuis 1990.

Membre des forces françaises intérieures, il était décoré de la médaille d'engagé volontaire et s'était vu accorder le Titre de la reconnaissance de la Nation. Il était également Médaillé de la jeunesse et des sports.

À sa famille, à ses proches nous présentons nos sincères condoléances

Maître Maïr BENDAYAN est décédé le 20 avril 2024 à l'âge de 70 ans. Il avait prêté serment en 1972. Spécialiste en droit fiscal, il demeurait seul à avoir le double titre d'avocat et de commissaire aux comptes.

Fier d'être avocat, il défendait notre profession à la moindre attaque et se plaisait à dire « Je partirai le stylo à la main ».

Coquet, charmant et d'une grande générosité, c'est dans le secret qu'il aidait des personnes qui se trouvaient dans le besoin ainsi que de nombreuses d'associations caritatives.

Nous adressons à nouveau, à notre Consœur Karine BENDAYAN, sa fille, ainsi qu'à sa famille et à ses proches, nos plus sincères condoléances.

Maître Frédéric DAVID nous a quitté hier, le 13 juin 2024, à l'âge de 57 ans. Il avait prêté serment le 18 décembre 1995. Avocat pénaliste, Il défendait ardemment et sans concession prévenus, accusés et parties civiles avec intelligence, humanité et talent. Il était l'incarnation même des droits de la défense.

Grand Amateur de littérature, d'écriture et de lecture, Il aimait également la pêche, la chasse, la nature.

Fred tu vas nous manquer

Nous présentons à sa famille, à ses proches nos plus sincères condoléances

En sa séance du 28 novembre 2023 , le Conseil de l'ordre du barreau de Toulouse a désigné les 4 secrétaires de la conférence pour l'année judiciaire 2024 :

Madame Tabatha MERLATEAU, médaille d'or, Première Secrétaire de la Conférence,

Madame Maître Marine BARDY, médaille d'argent, Deuxième Secrétaire de la Conférence,

Monsieur Alistair FREEMAN, médaille de bronze, Troisième Secrétaire de la Conférence,

Monsieur Aymeric MARTIN-CAZENAVE, médaille de vermeil, Quatrième Secrétaire de la Conférence.

Remise des prix :

Pour remettre le prix Alexandre FOURTANIER médaille d'or de la conférence à Maître Tabatha MERLATEAU, Première Secrétaire de la Conférence, j'appelle Monsieur Pierre ESPLUGAS LABATUT, adjoint de Monsieur le Maire en charge des affaires juridiques, des musées et de l'image.

Le prix Henri Ebelot, médaille d'argent, sera remis à Maître Marine BARDY, Deuxième Secrétaire de la Conférence, par Monsieur Nicolas JACQUET, Procureur Général près la Cour d'Appel de Toulouse.

Maître Alistair FREEMAN, Troisième Secrétaire de la Conférence, le prix Jospeh LAUMOND PEYRONNET vous est remis par Monsieur Xavier PAVAGEAU, Président du Tribunal Judicaire de Toulouse.

Pour remettre le prix Françoise DUBY à Maître Aymeric MARTIN-CAZENAVE, Quatrième Secrétaire de la Conférence, je remercie

de bien vouloir nous rejoindre Monsieur Samuel VUELTA SIMON,
Procureur de la République de Toulouse.

Les élèves de l'École des Avocats Sud-Ouest Pyrénées ont
participé à un concours d'éloquence. Le lauréat est Léo
MACAIGNE. Son prix lui sera remis par Maître François CANTIER,
Fondateur et Président d'honneur d'Avocats Sans Frontières.